



VOLUME 0, N° 1
DECEMBRE 2023
ISSN : 1987 -1678



Revue Internationale Maaya

*Revue Semestrielle de l'Institut National
de Formation des Travailleurs Sociaux (INFTS)*

Courriel : revuemaaya@revuemaaya.com

Site Web : www.revuemaaya.com

Bamako-Mali, Quartier : Hippodrome, Rue : Amilcar Cabral

Tél : (+223) 73 16 68 24 / 73 10 48 27



ISSN : 1987 -1678

Revue Semestrielle de l'Institut National de Formation des
Travailleurs Sociaux (INFTS) du Mali

Volume 0, Numéro 1, Décembre 2023

Maquette et mise en page : Dr. Issa OUATTARA

ADMINISTRATION DE LA REVUE

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Pr Ahmadou Abdoulaye DICKO, Professeur Titulaire, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

REDACTEUR EN CHEF : Dr Lamine SANDY, Maître de Recherche, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

REDACTEUR EN CHEF ADJOINT : Dr Issa DIALLO, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

SECRETAIRES DE REDACTION

Dr Issa OUATTARA, Géographe-Environnementaliste, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

Dr Boureima BAMADIO, Maître de Conférences, Informatique, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

M. Ibrahima DIALLO, Informaticien, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

COMITE SCIENTIFIQUE

Pr Ahmadou Abdoulaye DICKO, Professeur Titulaire, Psychologie Clinique, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

Pr Idrissa Soiba TRAORE, Professeur Titulaire, Sociologie de l'Education, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Pr Essè AMOUZOU, Professeur Titulaire des Universités du CAMES, Sociologie du développement, Université de Lomé (Togo)

Pr Bouréma KANSAYE, Professeur Titulaire, Sciences Criminelles, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (Mali)

Pr Souleymane COULIBALY, Professeur Titulaire, Psychiatrie, CHU du Point-G de Bamako (Mali)

Pr Abdoulaye NIANG, Professeur Titulaire, Sociologie, Université Gaston Berger (Sénégal)

Pr Ismaila Zangou BARAZI, Professeur Titulaire, Arabe, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Pr Afsata PARE, Professeur Titulaire, Psychologie, Université Norbert Zongo (Burkina-Faso)

- Pr Seydou MARIKO, Professeur Titulaire, Géographie, Ecole Normale Supérieure (Mali)
- Pr Abdoulaye DIOP, Professeur Titulaire, Lettres, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal)
- Pr Tamba DOUMBIA, Professeur Titulaire, Sciences de l'Education, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)
- Pr Augustin EMANE, Professeur Titulaire, Droit, Université de Nantes (France)
- Pr Akoye Massa ZOUMANIGUI, Professeur Titulaire, Sciences de l'Education, Institut Supérieur des Sciences de l'Education de Guinée (Guinée)
- Pr Mamadou Lamine DEMBELE, Professeur Titulaire, Droit, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (Mali)
- Pr Ya Eveline TOURE, Professeur Titulaire, Psychologie de l'Education, Ecole Normale Supérieure d'Abidjan (Côte-d'Ivoire)
- Pr Samba DIOP, Professeur Titulaire, Anthropologie Médicale et Ethique, Université des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako (Mali)
- Pr Assane DIAKHATE, Professeur Titulaire, Sciences de l'Education, Université Gaston Berger (Sénégal)
- Pr Joseph SAHGUI, Professeur Titulaire des Universités du CAMES, Linguistique, Université d'Abomey Calavi (Bénin)
- Pr Adama DIABATE, Professeur Titulaire, Sciences de Gestion, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)
- Pr Emmanuel BECHE, Professeur Titulaire, Technologie Educative, Université de Maroua (Cameroun)
- Pr Angeline NANGA, Professeur Titulaire, Sociologie de la communication, Université Félix Houphouët Boigny (Côte-d'Ivoire)
- Dr Cheick-Oumar FOMBA, Directeur de Recherche, Sciences de l'Education, Institut de Pédagogie Universitaire (Mali)
- Dr Bréma Ely DICKO, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Sociologie, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)
- Dr Baba COULIBALY, Maître de Recherche, Géographie, Institut des Sciences Humaines (Mali)

Dr Kawélé TOGOLA, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Anthropologie, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Bazoumana DIARRASSOUBA, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Géographie, Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte-d'Ivoire)

Dr Belco OUOLOGEUM, Maître de Conférences, Philosophie, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Ichaka CAMARA, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Sociologie, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Mamadou DIA, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Didactique des Langues, Institut de Pédagogie Universitaire (Mali)

Dr Aboubacar Sidiki COULIBALY, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Littérature Anglaise, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Lamine Boubakar TRAORE, Maître de Conférences, Anthropologie, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Lamine SANDY, Maître de Recherche, Sociologie, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

Dr Issa DIALLO, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Sociologie de la Santé, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

Dr Amadou TRAORE, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Sociologie, Université de Ségou (Mali)

COMITE DE LECTURE

Dr Lamine SANDY, Maître de Recherche, Sociologie, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

Dr Issa DIALLO, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Sociologie de la Santé, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

Dr Yao Jean-Aimé ASSUÉ, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Géographie Sociale et Economique, Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte-d'Ivoire)

Dr Oumar TRAORE, Maître de Recherche, Sciences de l'Éducation, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

Dr Seydou KEITA, Maître de Recherche, Anthropologie, Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (Mali)

Dr Seydou LOUA, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Sciences de l'Éducation, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Aly TOUNKARA, Maître de Conférences, Sociologie, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Mohamed Oualy DIAGOURAGA, Maître de Recherche, Sociologie, Institut d'Études et de Recherche en Géronto-Gériatrie (Mali)

Dr Madjindayé YAMBAIDJE, Maître de Conférences, Littérature, Université de N'Djaména (Tchad)

Dr Ibrahima TRAORE, Maître de Conférences, Sociologie de l'Éducation, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Boureïma BAMADIO, Maître de Conférences, Informatique Appliquée aux Sciences Sociales, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Youssouf KARAMBE, Maître de Conférences, Anthropologie, Institut National de la Jeunesse et des Sports (Mali)

Dr Fodié TANDJIGORA, Maître de Conférences, Sociologie, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Afou DEMBELE, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Littérature Africaine, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Modibo DIARRA, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Littérature Africaine, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Moussa dit Martin TESSOUGUE, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Géographie, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

Dr Abdoukadi Oumarou TOURE, Maître de Conférences, Population - Environnement, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

Dr Souleymane S. TRAORE, Maître de Conférences, Changements climatiques et Utilisation des Terres, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

Dr Fatoumata MAIGA, Maître de Conférences, Géographie de l'Environnement, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

Dr Djakanibé Désiré TRAORE, Maître de Conférences, Sciences Environnementales, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

Dr Kadidiatou COULIBALY, Maître de Conférences, Démographie-Migration, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

Dr El Haj Ousmane BORE, Maître de Conférences, Histoire, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

Dr Sékou Mamadou TANGARA, Maître de Conférences, Gestion du Patrimoine, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

Dr Salif TOGOLA, Maître de Conférences, Anthropologie, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Sidy Lamine BAGAYOKO, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Anthropologie, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Abdoulaye GUINDO, Maître de Conférences des Universités du CAMES, Anthropologie de la Santé, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Ahmadou MAIGA, Maître de Conférences, Psychologie, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Augustin BOMBA, Maître de Conférences, Philosophie, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Alassane GAOUKOYE, Maître de Conférences, Sciences de l'Éducation, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Moriké DEMBELE, Maître de Conférences, Sciences de l'Éducation, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Boureïma TOURE, Maître de Conférences, Anthropologie du Développement et du Changement Social, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Ibrahim MALAM MAMANE SANI, Maître-assistant des Universités du CAMES, Sociologie, Université Abdou Moumouni (Niger)

Dr Yakouréoun DIARRA, Chargé de Recherche des Universités du CAMES, Sociologie de l'Environnement, Institut des Sciences Humaines (Mali)

Dr Drissa TRAORE, Maître-assistant des Universités du CAMES, Géographie, Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa (Côte-d'Ivoire)

Dr Ibrahim MAIGA, Maître-assistant, Communication pour le Changement Social, Institut de Pédagogie Universitaire (Mali)

Dr Balla DIALLO, Maître-assistant, Sociologie, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

Dr Ahamadou DIYA, Chargé de Recherche, Géographie rurale, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

Dr Issa OUATTARA, Enseignant-Chercheur, Géographie de l'Environnement, Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (Mali)

Dr Ahmed Baba SINGARE, Maître-assistant, Economie, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

Dr Abdoulaye KONE, Maître-assistant, Droit de la Santé, Inspection de la Santé (Mali)

Dr Almamy SYLLA, Maître-assistant des Universités du CAMES, Anthropologie du Développement et du Changement Social, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr N'Gna TRAORE, Maître-assistant des Universités du CAMES, Anthropologie du Développement et du Changement Social, Institut des Sciences Humaines (Mali)

Dr Boubacar SANOGO, Maître-assistant, Sciences de Gestion, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

Dr Fatoumata FOFANA, Maître-assistant, Communication pour le Changement Social, Ecole Supérieure de Journalisme et des Sciences de la Communication (Mali)

Dr Mariam MAIGA, Maître-assistant, Droit de la Santé, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (Mali)

Dr Abdoulaye N'Tigui KONARE, Maître-assistant, Economie du développement, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali)

Dr Seydou I. KANTE, Maître-assistant, Droit, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (Mali)

Dr Bréhima Chaka TRAORE, Maître-assistant, Sociologie de la Santé, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (Mali)

Dr Adama KONE, Enseignant-Chercheur, Géographie Humaine, Université de Gestion et du Développement Durable (Mali)

INSTRUCTIONS AUX AUTEURS

Les textes soumis à la **Revue Internationale MAAYA (RIM)** doivent se conformer scrupuleusement aux recommandations aux auteurs, notamment les normes typographiques, scientifiques et de référencement. Ils doivent aussi être originaux et n'avoir pas fait l'objet d'une acceptation pour publication ou d'une publication dans une autre revue.

Les normes rédactionnelles de la revue sont essentiellement celles du CAMES pour les Lettres et Sciences Humaines connues sous l'appellation de NORCAMES/LSH adoptées par le CTS/LSH, le 17 juillet 2016 à Bamako, lors de la 38^{ème} session des Comités Consultatifs Interafricains (CCI).

STRUCTURE DE L'ARTICLE

La structure d'un article, doit être conforme aux règles de rédaction scientifique, selon que l'article est une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain.

La structure d'un article scientifique en lettres et sciences humaines se présente comme suit :

- Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale, la structure suivante est recommandée : **Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.**
- Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain, la structure suivante est recommandée : **Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction, Matériel et Méthodes, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.**

Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, des références bibliographiques, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres jusqu'à 3 niveaux, pas plus (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.1.1 ; 2. ; 2.1 ; 2.1.1 ; 3. ; 3.1 ; 3.1.1., etc.).

DIRECTIVES DE PRESENTATION DES MANUSCRITS

Format général du manuscrit

Le fichier doit être au format Word (.doc ou .docx) avec une marge haut/bas ; gauche/droite de 2,5 cm de format A4, et en caractères Times New Roman.

Volume du texte

Le volume du texte doit être compris entre 15 000 et 35 000 signes y compris l'espace. L'article doit être compris entre 10 et 15 pages.

Titre

Le titre doit être original, spécifique, informatif, concis, et compréhensible par des lecteurs qui ne sont pas du domaine de l'auteur. Il doit être centré avec une police de taille 14 en gras, en majuscule et à l'interligne 1. Le titre ne doit pas dépasser 15 mots dans la mesure du possible. Il doit être en français suivi de sa traduction en anglais, et en anglais suivi de sa traduction en français en fonction de la langue d'écriture de l'article.

Auteurs et Institutions d'affiliation

Les prénoms et noms complets des auteurs doivent être indiqués et séparés par une virgule. Ils doivent être suivis par l'affiliation des auteurs comme suit : nom de l'institution, ville, pays.

Le prénom (en minuscule, sauf première lettre) suivi du nom (en majuscule) et l'adresse de l'auteur, doivent être à la taille 12 points et à l'interligne 1 et en gras. Le titre de l'article, le prénom et nom de l'auteur ainsi que son adresse doivent être dans des paragraphes différents et séparés par un espace.

Pour les articles collectifs, l'auteur correspondant doit être marqué en Astérisque (*) avec son adresse, son mail et numéro de téléphone dans un paragraphe différent. **Ces informations ne sont pas transmises aux lecteurs.**

Titres et sous-titres

Les titres et sous titres sont autorisés jusqu'à 3 niveaux, pas plus. Seule la première lettre des titres et sous titres doit être en majuscule.

Résumé et mots clés

Le résumé doit exposer brièvement : le contexte, la problématique et l'objectif de l'étude, la méthodologie utilisée, les résultats majeurs de la recherche, et ouvrir le sujet vers d'autres perspectives. Il ne doit pas dépasser 300 mots et cinq (5) mots-clés classés par ordre

alphabétique. Les auteurs sont invités à minimiser l'utilisation des abréviations dans le résumé.

Illustrations (tableaux, graphiques, images, cartes, schémas)

Les tableaux, graphiques, cartes, images, schémas doivent être faits dans des formats simples et numérotés en chiffres arabes. Les titres doivent être placés au-dessus (exemple : Tableau 1 : titre) et leurs sources en-dessous. Les références aux tableaux, graphiques, images, cartes dans le texte doivent être placées entre parenthèses à la fin de la phrase.

Les images doivent être au format JPEG ou PNG avec une résolution d'au moins 200 dpi, 10×15 cm et un minimum de 1 000 pixels de large.

Citations et notes de bas de page

Les passages cités sont présentés en italique et entre guillemets. Toutefois, les citations de plus de trois lignes sont renvoyées à la ligne avec une interligne 1 et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point sans guillemets.

Les références de citation sont intégrées au texte citant selon la norme APA suivant les cas, de la façon suivante :

- (Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées)

Exemples :

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

Le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères (Diakitè, 1985, p. 105).

- Parlant des itinéraires thérapeutiques suivis par les patients après une fracture osseuse, I. Diallo (2022, p.211) écrit :

La plupart des patients commencent par la médecine moderne pour terminer au niveau de la médecine traditionnelle. Certains se consacrent entièrement à la médecine traditionnelle. Ces itinéraires se caractérisent par leurs tracasseries dans l'accès aux soins adéquats. La cherté des structures sanitaires, leur inaccessibilité et l'inefficacité de leurs soins conduisent le plus souvent les patients à changer d'itinéraires.

NB : Les références bibliographiques en notes de bas de page ne sont pas acceptées. Elles doivent être insérées dans le texte suivant la norme APA : Nom auteur, Année, Page.

Exemple 1 : La cherté des structures sanitaires, leur inaccessibilité et l'inefficacité de leurs soins conduisent le plus souvent les patients à changer d'itinéraires (Diallo, 2022, p.211).

Exemple 2 : Selon I. Diallo (2022, p.211) : « *La cherté des structures sanitaires, leur inaccessibilité et l'inefficacité de leurs soins conduisent le plus souvent les patients à changer d'itinéraires.* »

Références bibliographiques

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Editeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif. Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{nde} éd).

Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur :

- Pour un ouvrage

Exemple

AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.

- Pour un ouvrage collectif ou chapitre d'ouvrage

Exemple :

KONE Félix-Yaouaga, 2005, La décentralisation à Katiola : jeux et enjeux, in FEY Claude (dir. ou éd), *La décentralisation au Mali*, Paris, L'Harmattan, p.160-200.

- Pour un article

Exemple :

OUATTARA Issa, MAIGA Fatoumata, TOURE Abdoukadi-Oumarou, DIYA Ahamadou, MAIGA Thierno, 2021, « Environnement, économie locale et fermeture de la mine d'or de Morila, Mali », *Revue Hommes – Peuplements- Environnements (HoPE)*, vol 2, n°4, pp.1-12.

- Pour une thèse ou un mémoire**Exemple :**

N'DIAYE Baba Faradji, 2015, *Changements climatiques et dynamiques des systèmes de production agricole dans le Cercle de Banamba, Région de Koulikoro au Mali*, Thèse de doctorat, Institut Supérieur de Formation et de Recherche Appliquée (ISFRA), Bamako, Mali.

- Pour les sources Internet**Exemple :**

- DURAND Michel, 2012, La gestion des déchets dans une ville en développement : comment tirer profit des difficultés actuelles à Lima, *Flux*, n°87, pp.18-28, [en ligne], <http://www.cairn.info/revue-flux..>, consulté le 12/1^{er}/2016.

Règles d'éthique et de déontologie de l'édition scientifique

La revue est particulièrement intransigeante sur le plagiat qui discrédite la revue et déshonore à vie un scientifique. A cet effet, la revue dispose d'un logiciel anti-plagiat auquel tous les articles sont soumis. A la suite de cette vérification, les articles qui seraient une reproduction partielle ou entière de travaux d'autrui, seront immédiatement rejetés avant leur soumission aux lecteurs.

CORPS DU TEXTE

Le corps du texte doit être en police de taille 12, Times New Roman avec une interligne de 1.5 sans espacement de paragraphe. Le manuscrit soumis doit être présenté sous le format IMRaD, comme suit : **Introduction, Matériel et méthodes, Résultats, Discussion, Conclusion et Références bibliographiques.**

Introduction

Elle doit présenter le contexte du sujet, faire le point sur la revue de la littérature à partir de références bibliographiques, et énoncer les objectifs/hypothèses de l'étude. A ce niveau, l'auteur doit privilégier la démarche en entonnoir en traitant de l'état de la question à l'échelle mondiale, continentale, nationale et locale.

1. Matériels et méthodes

Cette section doit présenter la zone d'étude : géographiquement, socio-économiquement et culturellement, la période de l'étude, les approches utilisées pour conduire l'étude incluant les matériels utilisés, la description des outils utilisés pour la collecte des données. Les techniques de collecte, de traitement et d'analyse des données doivent être précisées à ce niveau. La population cible de l'étude, l'échantillon retenu : taille, composition, critères de choix, et les variables de l'étude doivent être clairement précisés et justifiés.

2. Résultats

A ce niveau, il s'agit d'exposer de façon claire, rigoureuse et objective les résultats, les interpréter et les analyser.

3. Discussion

Elle doit rappeler l'essentiel des résultats, établir leurs liens avec l'objectif de l'étude et faire une analyse critique de la validité des résultats. Elle comparera les résultats obtenus à ceux de travaux déjà effectués qui les confirment ou les infirment.

Conclusion

Elle doit rappeler ce qui a été fait comme travail à la lumière de la problématique et indiquera si la problématique posée dans l'introduction a été répondue ou pas. Elle devra également indiquer à la fin la portée, les limites de l'étude et les perspectives.

Références bibliographiques

Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités dans le corps de l'article. Ces références doivent être classées par ordre alphabétique.

Remerciements (s'il y a lieu) : les remerciements seront placés à la fin de l'article.

ÉDITORIAL

La création de la **Revue Internationale MAAYA (RIM)**, témoigne de l'engagement scientifique de l'Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (INFTS) du Mali à contribuer à la diffusion des connaissances scientifiques. Revue pluridisciplinaire à comité de lecture, la **RIM**, publie les articles en ligne dans le domaine des Lettres et Sciences Humaines. La revue ne peut publier un article que s'il se conforme aux normes CAMES pour les Lettres et Sciences Humaines connues sous l'appellation de NORCAMES/LSH adoptées par le CTS/LSH, le 17 juillet 2016 à Bamako, lors de la 38^{ème} session des Comités Consultatifs Interafricains (CCI). Les articles soumis à la revue sont anonymement instruits par deux spécialistes. Sur la base des avis de ces deux instructeurs, le comité de rédaction décide de la publication du manuscrit, de son rejet ou demande à l'auteur de le réviser.

Ce premier numéro est composé de 12 articles. Certains auteurs ont traité : les politiques sociales de logements au Mali, la corruption sur les routes migratoires, les obstacles liés à la protection des réfugiés et des déplacés internes en Côte-d'Ivoire, les cours à domicile, la dyslexie et de la transposition didactique. D'autres auteurs ont consacré leur contribution à l'histoire des grandes famines dans la boucle du Niger et à l'apport de l'Égypte ancienne à l'Afrique subsaharienne sur le plan religieux. Un autre groupe d'auteurs s'est penché sur l'apport de l'Inter-collectivité du Sourou à la préservation de l'environnement dans un contexte de crise sécuritaire, la filière karité, la desserte en eau potable et l'impact de la chaîne logistique d'approvisionnement sur la performance des cantines scolaires au Mali.

La diversité des thématiques illustre le caractère pluridisciplinaire de la revue.

En ma qualité de Directeur de publication, j'exprime ma profonde gratitude au Comité Scientifique et de lecture, au Comité de rédaction qui, ont rendu possible, la réalisation de ce numéro inaugural.

Agréable lecture !

Le Directeur de publication

Pr Ahmadou Abdoulaye DICKO
Chevalier de l'Ordre National

AVERTISSEMENT

Les opinions émises dans les contributions n'engagent que leurs auteurs.

SOMMAIRE

▪ SOCIOLOGIE / ANTHROPOLOGIE

UNE ANALYSE SOCIO-HISTORIQUE DES POLITIQUES SOCIALES DE LOGEMENTS AU MALI, **Almamy SYLLA**.....1

LA CORRUPTION SUR LES ROUTES MIGRATOIRES DU MALI, UN OBSTACLE A L'INTEGRATION SOUS-REGIONALE, **Fodié TANDJIGORA**.....19

▪ HISTOIRE

OBSTACLES LIES A LA PROTECTION DES REFUGIES ET DES DEPLACES INTERNES EN COTE D'IVOIRE (1990-2016), **Kouamé Kouassi Jean Bosco ESSE**.....30

L'HISTOIRE DES GRANDES FAMINES DANS LA BOUCLE DU NIGER DE 1870 A 1985, **Djibril SOUMARE, Ali DIABIGUILÉ**.....42

L'APPORT DE L'ÉGYPTES ANCIENNE A L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE SUR LE PLAN RELIGIEUX, **Mahamadou TOURE**.....53

▪ SCIENCES DE L'EDUCATION

COURS A DOMICILE A BAMAKO : INCIDENCE DU STATUT SOCIO-ECONOMIQUE DES PARENTS SUR LES INEGALITES SCOLAIRES, **Ibrahima TRAORE, Abdramane KONE, Moctar SIDIBE**.....66

LA DYSLEXIE DEVELOPPEMENTALE AU MALI : CAS DU CENTRE D'ANIMATION PEDAGOGIQUE DE OUELESSEBOUGOU, ACADEMIE D'ENSEIGNEMENT DE KATI, **Ya SAMAKE**.....80

LA TRANSPOSITION DIDACTIQUE : UNE COMPETENCE PEU ENSEIGNEE DANS LA FORMATION DES ENSEIGNANTS A L'ENSUP, **Sékou Mory NAMAKRI, Issa DIAMOUTENE**.....92

▪ ENVIRONNEMENT

APPORT DE L'INTER-COLLECTIVITE DU SOUROU A LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT DANS UN CONTEXTE DE CRISE SECURITAIRE, **Issa OUATTARA, Issa DIALLO, Lamine SANDY**104

▪ DEVELOPPEMENT LOCAL

IMPORTANCE ET DIFFICULTES DE LA FILIERE KARITE DANS LA COMMUNE RURALE DE SIBY, CERCLE DE KATI AU MALI, **Bakari SANOGO, Modibo Z. COULIBALY**.....120

DESSERTÉ EN EAU POTABLE DE LA VILLE DE M'PESSOBA, REGION DE KOUTIALA AU MALI, **Marc KIENOU, Mariam F. KONATE, Kadidiatou COULIBALY, Famagan-Oulé KONATÉ**.....135

▪ **SCIENCES DE GESTION**

IMPACT DE LA CHAINE LOGISTIQUE D'APPROVISIONNEMENT SUR LA PERFORMANCE DES CANTINES SCOLAIRES DANS LE DISTRICT DE BAMAKO ET LA REGION DE KOULIKORO, **Néné Aminata CISSE, Mouhamed B DIARRA, Oumar Diandjo TRAORE, Mohamed Amadou Salia DICKO, Salia Sinaly TRAORE**.....150

OBSTACLES LIES A LA PROTECTION DES REFUGIES ET DES DEPLACES INTERNES EN CÔTE D'IVOIRE (1990-2016)

Dr Kouamé Kouassi Jean Bosco ESSE

Université Félix Houphouët-Boigny (UFHB), Cocody-Abidjan, Côte-d'Ivoire

Contact : jeanboscoesse@gmail.com

Résumé

La République de Côte d'Ivoire, comme tout pays d'accueil de réfugiés offre la protection et l'assistance aux réfugiés vivant sur son sol depuis son accession à l'indépendance, le 07 août 1960. En revanche, c'est à partir des années 1990 que cette réalité est devenue plus importante. Et pour cause, elle accueille son flux de réfugiés le plus élevé avec l'instabilité politique au Libéria et en Sierra Léone. Cela perdure jusqu'en 2002. A partir de cette date, la Côte d'Ivoire va sombrer elle aussi dans des instabilités politiques marquées par deux crises armées majeures en l'occurrence la crise militaro-politique du 19 septembre 2002 et celle qui a suivi l'élection présidentielle de 2010 (crise postélectorale 2010-2011). Ces crises font de la Côte d'Ivoire un pays « générateur » de réfugiés et de déplacés internes. La preuve jusqu'en décembre 2016 les réfugiés ivoiriens étaient encore nombreux dans la sous-région ouest-africaine notamment au Libéria, en Guinée et au Ghana. Ainsi, l'Etat de Côte d'Ivoire déploie des efforts conséquents en vue de trouver des solutions durables à leur situation. Mais, force est de constater que de nombreux problèmes entravent l'élan du gouvernement ivoirien dans sa stratégie d'assurer la protection des réfugiés et des déplacés internes. A partir de ce constat, nous posons la question de savoir : pourquoi les conditions de vie des réfugiés et des déplacés internes demeurent préoccupantes malgré les efforts déployés par l'Etat de Côte d'Ivoire pour leur trouver des solutions durables ? L'article a pour but de comprendre les faiblesses de la stratégie de la république de Côte d'Ivoire en vue de la protection des réfugiés et des déplacés internes. Cette étude est une contribution théorique et fondamentale. Elle est réalisée suivant une approche historique dans l'analyse des sources et des documents disponibles. Cet article s'appuie essentiellement sur l'exploitation d'une pluralité de sources et de documents.

Mots clés : Côte d'Ivoire, Déplacés internes, Obstacles, Protection, Réfugiés.

HINDRANCES RELATED TO THE PROTECTION OF REFUGEES AND INTERNALLY DISPLACED PERSONS IN IVORY COAST (1990-2016)

Abstract

The Republic of Ivory Coast, like any country hosting refugees, has offered protection and assistance to refugees living on its soil since its accession to independence on August 7, 1960. On the other hand, it is from the 1990s that this reality became more important. And for good reason, it hosts its highest flow of refugees with political instability in Liberia and Sierra Leone. This lasted until 2002. From this date, Ivory Coast will also sink into political instability marked by two major armed crises, namely the military-political crisis of September 19, 2002 and the one that followed. The 2010 presidential election (post-electoral crisis 2010-2011). These crises make Ivory Coast a "producing" country of refugees and internally displaced persons. The proof until december 2016, Ivorian refugees were still numerous in the West African sub-region, particularly in Liberia, Guinea and Ghana. Thus, the State of Ivory Coast deplores the substantial efforts to find lasting solutions to their situation. However, it is clear that many problems are hampering the momentum of the Ivorian government in its strategy to ensure the protection of refugees and internally displaced persons. Based on this observation, we ask the question: why are the living conditions of refugees and internally displaced persons still worrying despite the efforts made by the State of Ivory Coast to find lasting solutions for them? The article aims to understand the weaknesses of the strategy of the Republic of Ivory Coast for the protection of refugees and internally displaced persons. This study is a theoretical and fundamental contribution. It is carried out following a historical approach in the analysis of available sources and documents. This article is essentially based on the exploitation of a plurality of sources and documents.

Keywords: Ivory Coast, Internally displaced, Obstacles, Protection, Refugees.

Introduction

Le choix de cette thématique a été motivé par plusieurs facteurs entre autres la situation difficile des réfugiés et des déplacés internes. En effet, malgré les efforts consentis par l'Etat de Côte d'Ivoire en vue de trouver des solutions durables aux problèmes des réfugiés et des déplacés internes, leur condition de vie demeure préoccupante. Cela est perceptible à travers les difficultés qu'ils rencontrent au quotidien notamment les problèmes de logement, de sécurité, de moyens de subsistance, de documents administratifs et de personnels. Il y a également, le refus de certains

réfugiés et déplacés internes à regagner leur lieu de résidence habituelle. En dépit de la paix retrouvée en Côte d'Ivoire et de l'appel de l'Etat de Côte d'Ivoire lancé à l'endroit des réfugiés et déplacés internes, beaucoup de réfugiés et de déplacés internes affichent leur refus à rejoindre leur lieu d'origine. Cette réalité est visible au niveau des réfugiés Ivoiriens au Ghana et au Libéria ainsi que chez les déplacés internes de Bloléquin (à l'Ouest de la Côte d'Ivoire)

L'Etat de Côte d'Ivoire accueille sur son territoire le plus grand afflux de réfugiés au cours de la période 1990-2002. Cette période est marquée par deux guerres civiles en Afrique de l'Ouest notamment au Libéria (1989-2003) et en Sierra Léone (1991-2003). Ces événements tragiques poussent de milliers de réfugiés Libériens et Sierra-léonais à trouver refuge en Côte d'Ivoire où ils bénéficient du soutien de l'Etat de Côte d'Ivoire. La période 2002-2016 quant à elle est caractérisée également par deux crises majeures en Côte d'Ivoire, à savoir la crise militaro-politique du 19 septembre 2002 au 30 juillet 2007 et la crise postélectorale du 4 décembre 2010 au 11 mai 2011. Tout comme les précédentes crises au Liberia et en Sierra Léone, les crises armées en Côte d'Ivoire ont, elles aussi, leur lot de réfugiés et de déplacés internes. Dans cette optique, l'Etat de Côte d'Ivoire soucieux du bien-être de ses populations tente de trouver des solutions durables à leurs problèmes. Malgré sa bonne volonté et sa détermination pour y remédier, il se heurte à plusieurs situations qui précarisent davantage les conditions de vie des réfugiés et des déplacés internes. Partant de tous ces paramètres, pourquoi les conditions de vie des réfugiés et des déplacés internes demeurent préoccupantes malgré les efforts déployés par l'Etat de Côte d'Ivoire pour leur trouver des solutions durables ?

L'objectif principal de cette thématique vise à analyser les faiblesses de la stratégie de l'Etat de Côte d'Ivoire en vue de trouver des solutions durables aux problèmes des réfugiés et des déplacés internes. Quant aux objectifs spécifiques, ils tournent autour de trois principaux points notamment :

- analyser les obstacles exogènes liés à la protection des réfugiés et des déplacés internes ;
- comprendre les entraves endogènes liées à la protection des réfugiés et des déplacés internes ;
- expliquer les conditions de vie difficile des réfugiés et des déplacés internes en dépit des actions de protection.

1. Matériels et méthodes

Cette étude est une contribution théorique et fondamentale. Elle est réalisée suivant une approche historique dans l'analyse des sources et des documents disponibles. Cet article s'appuie essentiellement sur l'exploitation des sources diplomatiques, des sources journalistiques, des sources onusiennes, et des sources provenant des organisations humanitaires œuvrant dans le domaine de la protection des réfugiés et des déplacés internes d'une part. D'autre part, il s'appuie également sur l'analyse des travaux antérieurs et récents traitant certains aspects de cette thématique. L'exploitation minutieuse par la méthode de croisement de ces différents documents nous a permis d'analyser les différents centres d'intérêt de cette étude.

2. Résultats

Cette étude met en lumière d'une part des obstacles exogènes et d'autre part des entraves endogènes liées à la protection des réfugiés et des déplacés internes en Côte d'Ivoire. En ce qui concerne les obstacles exogènes, nos analyses montrent que les pluies abondantes de 2015 ont été la conséquence de la dégradation des routes et de l'interruption du rapatriement volontaire des réfugiés et des déplacés retournés dans la zone Ouest de la Côte d'Ivoire. L'apparition du virus Ebola en 2014 a été également la conséquence de la fermeture des frontières avec les pays d'asile des réfugiés Ivoiriens notamment la Guinée et le Libéria. S'agissant des obstacles endogènes, cette contribution montre qu'ils sont liés aux statistiques sur les réfugiés et les déplacés internes, aux financements des actions humanitaires et à l'adoption d'une politique spécifique humanitaire efficace au profit des réfugiés et des déplacés internes.

2.1. Faiblesses exogènes liées à la protection des réfugiés et des déplacés internes en Côte d'Ivoire

Dans cette partie, nous retiendrons les pluies abondantes et l'apparition de la fièvre hémorragique à virus Ebola comme des obstacles exogènes liés à la protection des réfugiés et des déplacés internes en Côte d'Ivoire.

2.1.1. Les pluies abondantes de 2015 : conséquence de la dégradation des routes et de l'interruption du rapatriement volontaire des réfugiés et des déplacés retournés

Les pluies abondantes ont été l'une des faiblesses de la protection des réfugiés et des déplacés internes dans la mesure où, elles ont été la conséquence de l'interruption du rapatriement des réfugiés Ivoiriens en provenance du Liberia et de la Guinée en 2015. Ainsi, selon le HCR, (2016, p.4).

La saison des pluies constitue un challenge majeur dans le processus de rapatriement pour les réfugiés vivant dans les zones forestières du Libéria et de la Guinée. A cela s'ajoute la dégradation de façon significative des routes aussi bien du côté Libérien que du côté Ivoirien (HCR, 2016, p.4).

En réalité, c'est l'état de dégradation très avancé des routes dû aux pluies abondantes qu'il convient de souligner. Du fait des pluies abondantes, les routes sont devenues impraticables, par conséquent elles ne facilitent pas les convois des rapatriés ivoiriens en provenance notamment de la Guinée et du Libéria. C'est le même constat avec les déplacés internes retournés dans la zone ouest de la Côte d'Ivoire. Un autre facteur de cette faiblesse exogène est l'apparition du virus Ebola notamment au Libéria et en Guinée.

2.1.2. L'apparition du virus Ebola en 2014 : conséquence de la fermeture des frontières avec les pays d'asile des réfugiés ivoiriens

L'apparition du virus Ebola en Guinée et au Libéria en 2014 a poussé l'Etat de Côte d'Ivoire à fermer ses frontières avec les deux pays limitrophes qui ont accueilli plusieurs milliers de réfugiés ivoiriens. Ce qui constitue un obstacle à la protection des réfugiés ivoiriens.

Comme nous l'explique le HCR (2016, p.4). « *En raison des risques liés à une éventuelle propagation du virus Ébola, les frontières avec le Liberia et la guinée sont restées fermées en 2014* » (HCR, 2016, p.4). Cette fermeture des frontières ne favorise pas le rapatriement des réfugiés ivoiriens dans ces pays d'asile des réfugiés ivoiriens. C'est la raison pour laquelle, elle constitue une entrave à la protection de ces réfugiés. Hormis ces obstacles exogènes à la protection des réfugiés et des déplacés internes, il y a ceux qui sont internes à la protection des réfugiés et des déplacés internes, c'est-à-dire liés directement à la politique de protection des réfugiés et des déplacés internes en Côte d'Ivoire.

2.2. Faiblesses endogènes liées à la protection des réfugiés et des déplacés internes en Côte d'Ivoire

Elles sont les plus nombreuses et concernent pratiquement tous les domaines de la protection des réfugiés et des déplacés internes. Il s'agit entre autres des :

- difficultés liées aux statistiques sur les réfugiés et les déplacés internes ;
- difficultés de financement des actions humanitaires au profit des réfugiés et des déplacés internes ;

-difficultés liées à l'adoption d'une politique spécifique humanitaire efficace au profit des réfugiés et des déplacés internes.

2.2.1. Les difficultés liées aux statistiques sur les réfugiés et les déplacés internes

Rassembler les statistiques précises sur le nombre des réfugiés et des déplacés internes en Côte d'Ivoire est très pénible non seulement pour le gouvernement de Côte d'Ivoire, mais également pour le HCR. En effet, en s'appuyant sur l'étude réalisée par M.T Okoubo (1997, pp.108-111), il ressort que différents facteurs sont à l'origine de ces problèmes :

Le terme de réfugié lui-même fait en effet, l'objet d'interprétations très diverses. En droit international, la notion de réfugié a un sens précis : elle s'applique à des personnes qui ont quitté leur propre pays parce qu'elles craignaient à juste titre d'être persécutées, ou parce que leur sécurité se trouve menacée par des événements qui troublaient sérieusement l'ordre public. Les chiffres utilisés pour le HCR, destinés tout autant à l'information du public qu'à des projets de financement se sont toujours fondés sur cette définition.

Les difficultés liées à la définition de la notion de « réfugié », ne permet pas une gestion efficace des problèmes de réfugiés. Cela peut avoir des conséquences sur les actions humanitaires à mener en leur faveur dans la mesure où, le statut de réfugié est lié à la protection internationale selon la convention de Genève de 1951 et donc peut permettre aux réfugiés de bénéficier des actions du HCR.

Ainsi selon, M.T Okoubo (1997, pp.108-111) : « d'autres observateurs notamment les médias adoptent une approche beaucoup plus large ». Plutôt que d'employer une définition étroite, formaliste de la notion de réfugié, ils considèrent comme réfugié : toute personne qui s'est vue contraindre de quitter son lieu de résidence habituel en raison de circonstance qu'elle ne maîtrisait pas.

En Côte d'Ivoire par exemple, s'agissant des populations déplacées dans la région de Gagnoa (au centre-Ouest) en Octobre 1995, la presse a évoqué la notion de réfugié au lieu de populations déplacées.

Hormis ces questions de définitions, de nombreux problèmes d'ordre pratique rendent difficile toute statistique précise sur les réfugiés.

Par ailleurs, G. Kuakivi (1995, p. 3) citant le HCR montre que :

Dans la plupart des programmes d'assistance administrés par le Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés (UNHCR), le terme "population réfugiée" peut renvoyer à l'un des cinq groupes qui sont les suivants :

- le nombre de réfugiés enregistrés par le gouvernement du pays hôte (problème de la mauvaise conception du terme réfugié, double décompte, manipulation, etc.) ;
- le nombre de personnes prises en charge ou reconnues par l'UNHCR;

- le nombre de personnes supposées recevoir une assistance ;
- le nombre de personnes présentes dans un camp de réfugiés ou dans une zone correspondante (certaines personnes peuvent ne pas être des réfugiés) ;
- enfin le nombre de personnes bénéficiant dans le présent d'une assistance.

En réalité, selon G. Kuakivi (1995, p.3) : « *Les besoins en données chiffrées d'un fonctionnaire du HCR (agent chargé de la protection ou de l'information publique, etc.) peuvent différer de ceux d'un nutritionniste ou d'un spécialiste de la santé publique* ».

Les difficultés du point des statistiques entre un fonctionnaire humanitaire et un agent de santé peuvent avoir des conséquences sur la prise en charge des réfugiés. Puisqu'un bon dénombrement des réfugiés facilite une meilleure prise en charge des réfugiés. Le fait de savoir le nombre exact des réfugiés peut contribuer aisément à leur prise en charge.

Aussi, d'après G. Kuakivi (1995, p.3) : « *Il peut être plus réaliste de penser en termes de différents groupes-cibles de réfugiés plutôt que d'une population unique de réfugiés* ». De ce fait, nous comprenons clairement l'importance de bien définir la notion de « réfugié » afin de mieux collecter des données statistiques qui s'y rapportent. Une bonne définition du terme « réfugié » peut aider à avoir des statistiques suffisantes sur ces personnes vulnérables.

C'est la raison pour laquelle, les difficultés sur les statistiques des réfugiés constituent des faiblesses pour leur protection. Dans ces circonstances : « *Face à la diversité des définitions qui peut biaiser les comparaisons internationales, les efforts de collecte des données statistiques devraient partir d'une définition claire et sans équivoque de la population concernée* » (Kuakivi, 1995, p.3).

De ce qui précède, nous pouvons évoquer l'importance des statistiques dans la protection des réfugiés. Mais cela passe par une bonne définition de la notion de « réfugié ». Cette définition devrait être dénuée de toute ambiguïté afin de faciliter la collecte des données statistiques. Or, la plupart des difficultés sur les statistiques surviennent à défaut d'une bonne définition de la notion de « réfugié ». Et cela entrave la prise en charge de ces personnes en détresse.

S'agissant des difficultés liées aux statistiques sur les déplacés internes en Côte d'Ivoire, selon une étude menée par le Conseil Norvégien pour les Réfugiés en 2014 (NRC, 2014, p.13), en dehors des problèmes évoqués plus haut, « *Il y a la faible capacité de dénombrement des victimes de guerre, en particulier parmi les personnes déplacées internes (PDI)* » (NRC, 2014, p.13). En dehors des éléments mentionnés plus haut, en s'appuyant sur une étude réalisée en 2006 par le BIT, l'Etat de Côte d'Ivoire et le HCR (Rapport d'enquête 2006, pp-91-92), les difficultés liées aux statistiques sur les déplacés internes peuvent s'expliquer par les facteurs suivants :

- le recensement/enregistrement des déplacés : non tenue de registres actualisés. Par exemple, lors de la crise militaro-politique de 2002, les autorités locales et les structures n'ont pas procédé systématiquement à l'enregistrement des personnes déplacées, au début du mouvement, pour permettre de cerner l'ampleur des mouvements de populations. Seules quelques rares structures, telles que les ONG ASA et Save the Children ont procédé à l'identification des personnes déplacées à Yamoussoukro, en particulier. Ce n'est que plus tard que, dans le cadre de la distribution des dons de la Cellule Solidarité et Action Humanitaire que des recensements de bénéficiaires ont été faits. A Daloa par exemple, la structure décentralisée de la statistique (INS) a constitué une base de données intéressantes, mais non désagrégées.

- l'accès limité à certaines zones (RCI/UNHCR/BIT, 2006, pp.91-92).

Il faut y ajouter le manque des ressources financières adéquates des différents pays d'asile des réfugiés. Cela ne favorise pas la coordination des opérations humanitaires et plonge les réfugiés et les déplacés internes dans des situations dramatiques. Ce qui rend davantage très pénibles leurs conditions de vie.

2.2.2. Les difficultés liées au financement des actions humanitaires au profit des réfugiés et des déplacés internes

Il faut noter que le HCR, structure opérationnelle du Service d'Aide et d'Assistance aux Réfugiés et Apatrides (SAARA) pour des questions des réfugiés en Côte d'Ivoire selon K.K.J.B Esse (2021, p.402) explique que : *« la plupart de ses ressources financières proviennent des contributions volontaires dont 93% en provenance des gouvernements, 4% supplémentaires sont issus d'un mécanisme de financement commun aux organisations intergouvernementales et les 3% restants du secteur privé »*. Or, selon M.T Okoubo (1997, p.51) *« Les pays africains qui abritent le plus grand nombre de réfugiés sont en deca du seuil minimum requis. La conséquence logique de cette défaillance économique au niveau des pays est la situation dramatique dans laquelle se trouvent le plus souvent les réfugiés dans les pays d'asile »*. Toute chose qui nous permet de comprendre combien de fois, les ressources financières sont importantes dans la gestion des réfugiés et des déplacés internes. Le manque de ressources financières des pays d'asile des réfugiés et des déplacés internes constitue donc un obstacle dans leur élan de trouver des solutions durables aux problèmes des réfugiés et des déplacés internes. Les défis à ce niveau pour les déplacés internes d'après K.K.J.B Esse (2021, p.401) : *« concernent d'une part le financement inadéquat, notamment quand la crise se prolonge et d'autre part la faible mobilisation des ressources matérielles et financières au profit de la population cible des PDI »*. Tout ceci met en lumière les faiblesses liées à la stratégie humanitaire au profit des réfugiés et des déplacés internes. Ce qui ne favorise pas l'amélioration de la situation des réfugiés et des

déplacés internes. Dans la mesure où, pour y parvenir, les pays d'asile des réfugiés doivent disposer suffisamment de ressources financières.

2.2.3. Les difficultés liées à l'adoption d'une politique spécifique humanitaire efficace au profit des réfugiés et des déplacés internes

La Côte d'Ivoire ne s'est pas encore dotée d'une politique spécifiquement humanitaire au profit des réfugiés et des déplacés internes. Cependant, lorsqu'une crise survient avec ses conséquences humanitaires de grande importance, des mesures exceptionnelles sont mises en œuvre pour apporter une assistance humanitaire aux personnes déplacées (c'est-à-dire les réfugiés et les déplacés internes). Ce qui a permis la création du service d'aide et d'assistance aux réfugiés et apatrides (SAARA) pour la gestion des réfugiés et apatrides au début des années 1990 et la cellule de solidarité et d'action humanitaire pour la gestion des déplacés internes de la crise militaro-politique du 19 septembre 2002. Force est constaté qu'au niveau de la conduite des opérations de gestion des déplacés internes de la crise militaro-politique de 2002 :

L'on a observé un désordre et beaucoup d'improvisations dans les premiers moments. Les actions de terrain étaient plus ou moins mal structurées et mal assurées. La prise en charge des déplacés de guerre et la gestion des urgences humanitaires ont eu du mal à se mettre en place de manière opérationnelle et efficace. Il y eu un débordement qu'il n'a pas été facile à canaliser. Cela a fait que de nombreuses situations qui auraient pu être sauvées n'ont pu l'être (Nguettia, 2011, p.9).

Au niveau de la coordination des actions étatiques en faveur des PDI, l'on a noté que ceux-ci n'étaient pas suffisamment outillés et compétents en matière d'intervention sociale en situation d'urgence. Par ailleurs, K.K.M Nguettia (2011, pp.9-10) a observé que « *les stratégies et les méthodes développées sur le terrain par les organismes qui y étaient engagés n'avaient pas la cohérence souhaitée pour une réponse sectorielle et globale aux problèmes sociaux engendrés par le conflit* ».

Nous comprenons aisément à quel point cette anarchie dans la gestion des réfugiés et des déplacés internes rend leur situation difficile puisque les difficultés liées à la coordination des actions humanitaires ne sont pas bénéfiques pour les réfugiés et les déplacés internes. Ainsi, le Conseil Norvégien pour les Réfugiés (NRC, 2014, p.13) parle de « *manque de coopération au niveau politique et manque de coordination entre les acteurs humanitaires et de développement, intervention tardive des acteurs de développement, parfois sans prise en compte des besoins spécifiques des personnes déplacées internes (PDI)* ».

Tous ces faits mettent en évidence les difficultés liées à l'adoption d'une politique efficace en matière de gestion des réfugiés et des déplacés internes. Ce qui bien entendu entrave la recherche de solutions durables aux problèmes des réfugiés et des déplacés internes.

3. Discussion

La question des entraves liées à l'action humanitaire en général a été abordée différemment par bon nombre d'auteurs selon leur spécialité. Dans cette optique, certains auteurs dont T.G.S. Loroux-Bi (2006, p.26) évoquent une insuffisance des textes en matière humanitaire et une politique humanitaire défailante, comme la conséquence de la politique lacunaire de l'Etat de Côte d'Ivoire au niveau humanitaire. Quant à J. Kaszuba (2013, p.47), elle souligne que les entraves liées à la protection des réfugiés ivoiriens sont d'ordre sécuritaire. Pour elle, l'une des priorités du Gouvernement est que le message de paix et de réconciliation soit diffusé de l'autre côté de la frontière au Libéria. Ainsi, les réfugiés seraient informés de la situation du pays et du calme relatif actuel et seraient plus prompts à rentrer dans leur pays. De son côté, A. Djané dit Fatogoma (2016, p.5) fait remarquer que le déploiement de l'aide humanitaire en Côte d'Ivoire suite à la crise militaro-politique et particulièrement celle de la crise postélectorale de 2010 et 2011 révèle un déphasage et une interprétation différenciée des acteurs sur les phases d'urgence, de transition et de reprise du développement. Pour Martin K.K.M Nguettia (2011, p.7), dans le cadre des secours et des aides d'urgence en faveur des populations sinistrées, plusieurs actions sociales ont été initiées à la fois par des structures étatiques, des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et des institutions internationales. Dans la conduite de ces actions, l'on a noté que ces acteurs n'étaient pas suffisamment outillés et compétents en matière d'intervention sociale en situation d'urgence.

Pour notre part, nous partageons ces différents points de vue, qui sont des obstacles endogènes liés à la protection des réfugiés et des déplacés internes en Côte-d'Ivoire. Mais il faut y ajouter, les obstacles exogènes pour mieux appréhender les entraves liées à la protection des réfugiés et des déplacés internes en Côte-d'Ivoire. Notre étude montre que les obstacles liés à la protection des réfugiés et des déplacés internes sont exogènes et également endogènes. C'est sous cet angle qu'on peut mieux cerner les faiblesses liées à la protection des réfugiés et des déplacés internes.

Conclusion

En substance, il ressort que malgré les efforts déployés par l'Etat de Côte d'Ivoire pour trouver des solutions durables aux problèmes des réfugiés et des déplacés internes, la situation de ces derniers demeure préoccupante. Cela est le fait de plusieurs facteurs qui sont à la fois internes et externes à sa politique d'assurer leur protection et leur assistance de manière efficace. Malgré la bonne volonté de l'Etat de Côte d'Ivoire à trouver des solutions durables aux problèmes des réfugiés et des déplacés internes, plusieurs obstacles exogènes et endogènes se dressent sur son chemin. Ce qui limite la portée des efforts consentis par l'Etat de Côte d'Ivoire et de ses partenaires humanitaires au profit des réfugiés et des déplacés internes. Cependant, ces obstacles peuvent être surmontés si l'Etat de Côte d'Ivoire se dote d'une politique spécifique humanitaire au profit des réfugiés et des déplacés internes.

Dans cette perspective, l'étude a montré que les pluies abondantes et l'apparition du virus Ebola en Guinée et au Libéria en 2014, n'ont pas favorisé l'organisation des rapatriements volontaires des réfugiés et des déplacés internes dans leur lieu d'origine. Cela constitue un obstacle exogène aux efforts du gouvernement ivoirien à trouver des solutions durables aux problèmes des réfugiés et des déplacés internes. Elle a montré aussi que les difficultés liées aux statistiques sur les réfugiés et les déplacés internes, le manque de ressources financières des pays d'asile des réfugiés et d'une politique spécifique aux problèmes des réfugiés et des déplacés internes sont des obstacles endogènes liés à la gestion des réfugiés et des déplacés internes par l'Etat de Côte d'Ivoire. Une stratégie spécifique devrait être mise en place en faveur des réfugiés et des déplacés internes, afin d'améliorer leurs conditions de vie pénibles.

Références bibliographiques

DJANE Adou Dit Fatogoma, 2016, « Transition humanitaire en Côte d'Ivoire : Idéologies et pratiques des acteurs à l'épreuve de la demande locale », Fonds Croix-Rouge française, *Les Papiers du Fonds*, n° 3, janvier, p.5

ESSE Kouamé Kouassi Jean Bosco, 2021, *Les réfugiés et les déplacés internes en Côte d'Ivoire : La politique de l'Etat (1990-2016)*, Thèse de doctorat unique en Histoire, Université Félix Houphouët- Boigny Cocody (Côte d'Ivoire).

KASZUBA Justine, 2013, *Les réfugiés ivoiriens sont-ils à même de retrouver une place de la société ivoirienne ? Le cas des réfugiés ivoiriens au Libéria*, Mémoire de stage de fin d'études, Master 2 Langues étrangères appliquées, analyse des crises et actions humanitaires.

KUAKUVI Gbenyon, 1995, « état nutritionnel des enfants réfugiés : synthèse des cas des libériens en Guinée et en Côte d'Ivoire et des somaliens en Ethiopie », *Etude de la population africaine*, vol 10, novembre-décembre, pp.1-10.

LOROUX BI Trazie Gabriel Stéphane, 2006, *Les contraintes de l'action humanitaire dans les situations de conflits armés : cas de la Côte d'Ivoire*, Diplôme d'étude supérieure spécialisé en droit de l'homme, Mémoire de fin de cycle, Université de Cocody.

NGUETTIA Kouakou Kra Martin, 2011, « Protection des enfants en situation d'extrême urgence du fait de la guerre : des expériences de terrain aux innovations en matière de formation et d'intervention sociale », *Communication lors du 4eme Congrès de l'association internationale pour la formation, la recherche et l'intervention sociale (AIFRIS)*, du 4 au 8 juillet 2011 à Genève.

OKOUBO Marie Thérèse, 1997, *l'action du Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en Afrique (1970-1995)*, Mémoire de maîtrise, Département d'Histoire 1996-1997, Université de Cocody-Abidjan.

Rapport annuel, 2014, Conseil Norvégien pour les Réfugiés (NRC) en Côte d'Ivoire, disponible sur [http://www.internal.displacement.org/201502/af/Côte d'Ivoire. overview.pdf](http://www.internal.displacement.org/201502/af/Côte%20d'Ivoire.overview.pdf), consulté le 5 septembre 2016 à 19 h 32 min.

Rapport consolidé du rapatriement du HCR (2016).

RCI/UNHCR/BIT, 2006, *l'exploitation des enfants dans le contexte de la crise militaire, sociale et politique en côte d'ivoire : situation particulière dans les zones d'accueil des déplacés et des réfugiés*, Rapport d'enquête Côte d'Ivoire, Bureau International du Travail.